

COMMUNE de SEYSSES
10 Place de la Libération
31600 SEYSSES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SEYSSES

Nombre de Conseillers :
En exercice : 29
Présents : 19
Procurations : 4
Absents : 6
Votants : 23
Pour : 17
Absentions : 6

L'an deux mille dix-sept, le dix mai à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Seysses, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes, sous la présidence d'Alain PACE, Maire.

Date de la convocation : 3 mai 2017

PRESENTS : Alain PACE, Geneviève FABRE, Michel PASDELOUP, Carine PAILLAS, Andrée ESCAICH, Alain AUBERT, Bernadette SERRES, Dominique ALM, Yvelise MONTANE, Jérôme BOUTELOUP, Philippe RIBET, Patrick MORDELET, Frédérique LAURENS, Alain D'ORSO, Alain VIDAL, Elisabeth DELEUIL, Jean-Pierre ZANATTA, Line DELHON, Manuel SOLSONA.

PROCURATIONS : Marie-Ange KOFFEL à Alain PACE, Maryvonne SALES à Yvelise MONTANE, Magali GRANDSIMON à Andrée ESCAICH, Jennifer DURAND à Alain VIDAL.

ABSENTS : Bruno BENOIST, Corinne CORDELIER, Laurent VALLET, Thierry LAZAROTTO, Floréal PALAZON, Eva FLORES.

Secrétaire de séance : Philippe RIBET

N° 4433

OBJET :

Cession de parcelle

Vu le code général des Collectivités territoriales,
Vu le code de l'urbanisme,

Vu l'avis de France Domaine,

Considérant que la Commune de Seysses dispose d'un ensemble de parcelles situées rue Danièle Casanova, cadastrées section A sous les n° 1677,1679 et 1681 soit un ensemble de 2.822 m².

Monsieur le Maire propose au Conseil la cession de ces parcelles selon extrait de plan cadastral joint, pour un montant de 50 € H.T/m², au profit de la SCI CHABAUD.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Décide** la cession à titre onéreux des parcelles cadastrées section A n° 1677,1679 et 1681, soit un ensemble de 2.822 m², pour un montant de 50 euros HT/m² à la SCI CHABAUD.
- **Précise** que tous frais, notamment actes et procédures, concernant la cession de ces parcelles seront supportés par l'acquéreur.

Certifié exécutoire,
Reçu en Sous-Préfecture
le : 11 MAI 2017

Affiché
le : 12 MAI 2017

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit,
au registre sont les signatures,
pour copie conforme, Seysses, le 11 mai 2017

Le Maire,
Alain PACE

